Sécurité SMART 2023 – Concours caméra embarquée – Conditions générales

1. Organisateur et nom du concours

1.1. L'organisateur du concours est : AGCO International GmbH, Victor von Bruns-Strasse 17, Neuhausen am Rheinfall 8212, Suisse (« AGCO »).

1.2. Le concours s'intitule « Sécurité SMART 2023 – Concours caméra embarquée » (le « Concours »).

1.3. En participant au Concours, vous confirmez avoir lu et accepter de vous conformer aux présentes conditions générales, ainsi qu'à toutes les règles et directives relatives à l'utilisation de la plateforme de réseau social sur laquelle ce Concours est diffusé, y compris aux règles figurant sur http://www.facebook.com/terms.php. Ce Concours n'est en aucun cas sponsorisé, soutenu ou administré par Facebook/Meta, ni lié à ce réseau social, lequel n'assume aucune responsabilité vis-à-vis de ce Concours.

2. Éligibilité

2.1. La participation au Concours est ouverte à tous les résidents des pays suivants : Danemark, Finlande, France, Allemagne, Irlande, Pologne, Norvège, Espagne, Suède et Royaume-Uni (y compris Jersey et Guernesey) (les « Pays éligibles »). Les participants doivent être âgés d'au moins 18 ans. Les employés (y compris les membres de leur famille) d'AGCO, de ses holdings ou filiales et de tout tiers directement associé à l'administration du concours ne sont pas autorisés à participer au Concours.

2.2. Le nombre de participations est limité à une participation par compte Facebook/Meta.

3. Participation

3.1. La participation au Concours est gratuite.

3.2. Le Concours est organisé de 00 h 01 GMT le 1er septembre 2023 à 11 h 59 GMT le 31 décembre 2023 (la « Date de clôture »). Les participations reçues après la Date de clôture ne sont pas éligibles à ce Concours.

3.3. Pour participer à ce Concours, les personnes doivent publier un Commentaire éligible sous la publication d'AGCO relative au concours Sécurité SMART - Caméra embarquée AMS sur les pages Facebook de Fendt, Massey Ferguson et Valtra. Les participants des Pays éligibles qui soumettent un Commentaire éligible avant minuit le 31 décembre 2023 sont pris en compte dans le Concours pour tenter de remporter une caméra embarquée AMS.

3.4. Les Commentaires éligibles incluent tous les commentaires relatifs aux contrôles de sécurité qui répondent à la question : « Pourquoi les contrôles de sécurité sont-ils importants pour vous ? ».

4. Prix et tirage au sort

4.1. Après la Date de clôture, tous les utilisateurs de Facebook qui ont publié un Commentaire éligible sont inclus dans un générateur de nombres aléatoire qui sélectionne un gagnant par pays.

4.2. Les gagnants du Concours reçoivent une caméra embarquée AMS d'une valeur de 140 €/130 £ (le « Prix ») qui est envoyée à leur concessionnaire désigné auprès duquel ils peuvent la récupérer.

4.3. Un seul Prix est attribué par Pays éligible.

4.4. Une fois les gagnants tirés au sort, ils sont contactés par AGCO par message direct. Le Prix est expédié à leur concessionnaire AGCO désigné, qui doit se trouver sur le marché sur lequel la publication du concours a été postée, au plus tard le 29 février 2024.

4.5. L'installation du prix n'est pas incluse. Si les gagnants ont besoin d'assistance pour son installation, ils doivent contacter leur concessionnaire AGCO.

4.6. AGCO met tout en œuvre pour contacter le gagnant. Si le gagnant ne répond pas à la notification d'AGCO l'informant de son gain sous 10 jours ouvrables, ou ne réclame pas son prix dans les 30 jours suivant la date d'annonce (l'échéance la plus tardive étant retenue), AGCO se réserve le droit d'offrir le prix au participant éligible suivant tiré au sort parmi les participations reçues avant la Date de clôture.

4.7. Les gagnants peuvent être invités à se faire photographier par AGCO et/ou leur concessionnaire AGCO à des fins de marketing conformément à la clause 5.6. des présentes Conditions générales.

4.8. Les participants qui ne remportent pas de prix ne sont pas contactés.

5. Informations générales

5.1. Tous les prix sont non échangeables, non transférables et non échangeables contre de l'argent.

5.2. AGCO se réserve le droit de remplacer le prix par un prix différent de valeur égale ou supérieure si des circonstances qui échappent à son contrôle l'y obligent.

5.3. Les décisions d'AGCO concernant tout aspect du tirage au sort sont définitives et contraignantes et aucune correspondance ne sera échangée à leurs sujets.

5.4. AGCO se réserve le droit d'interrompre, d'invalider, d'annuler, de suspendre ou de modifier le Concours si cela s'avère nécessaire.

5.5. Dans la mesure permise par la loi, AGCO, ses mandataires ou ses distributeurs ne sont en aucun cas tenus d'indemniser les gagnants ni tenus pour responsables en cas de perte, de dommage, de préjudice corporel ou de décès résultant de l'attribution du prix, excepté en cas de négligence d'AGCO, de ses mandataires ou de ses distributeurs, ou de leurs employés. Les droits légaux des participants ne sont pas affectés.

5.6. AGCO s'engage à utiliser et traiter toutes les informations personnelles que vous lui fournissez comme décrit dans sa Déclaration de confidentialité qui peut être consultée ici, et conformément à la législation en vigueur sur la protection des données. En participant au Concours, vous acceptez que vos informations personnelles soient recueillies, conservées, utilisées et distribuées dans le but de traiter votre participation au Concours et de vous contacter.

5.7. AGCO peut demander aux gagnants de participer à une publicité sur le tirage au sort qui peut mentionner leur nom et faire apparaître leur photographie dans tout média et le gagnant est tenu d'y participer à la demande raisonnable d'AGCO.

5.8. Les prix peuvent être soumis à l'impôt, lequel est à la charge des gagnants.

5.9. Si l'une ou plusieurs des clauses précédentes deviennent nulles, sans effet ou inapplicables en tout ou partie, les autres clauses restent en vigueur. La clause nulle, sans effet ou inapplicable est remplacée par une clause valide répondant à la finalité économique de la clause nulle, sans effet ou inapplicable. Il en va de même en cas de vide réglementaire.

5.10. Le tirage au sort est régi par le droit suisse et les participants au tirage au sort se soumettent à la compétence des tribunaux suisses.

Sécurité SMART 2023 – Concours – FAQ

Que dois-je faire pour participer au Concours ?

Laissez simplement un commentaire indiquant pourquoi les contrôles de sécurité sont importants pour vous sous la publication du concours Sécurité SMART - Caméra embarquée AMS sur Facebook pour tenter de remporter une caméra embarquée AMS. Le Concours se termine à minuit le 31 décembre 2023 et le gagnant est tiré au sort.

Existe-t-il une alternative si je ne souhaite pas le prix ?

Non, il n'existe aucune alternative. Si vous remportez le prix, il sera envoyé à votre concessionnaire. Vous pourrez demander un échange à votre concessionnaire, mais il n'aura aucune obligation de l'accepter.

Quand mon prix sera-t-il livré ?

Le délai de livraison sera confirmé lorsque nous saurons où réside le gagnant, mais le prix devrait être livré au cours du mois de février 2024.

On m'a annoncé que j'avais gagné, mais j'attends toujours mon prix.

Si votre concessionnaire vous a contacté(e), veuillez vous adresser directement à lui pour savoir comment récupérer le prix.

Je vis dans un autre pays et j'ai vu le Concours. Puis-je y participer ?

Le Concours est uniquement ouvert aux participants résidant au Danemark, en Finlande, en France, en Allemagne, en Irlande, en Norvège, en Pologne, en Espagne, en Suède et au Royaume-Uni (y compris Jersey et Guernesey). Si l'adresse de livraison se situe en dehors de ces pays, le gagnant sera disqualifié et un autre gagnant sera tiré au sort.

Quelles sont les caractéristiques de la caméra embarquée ?

La caméra embarquée AMS dispose d'un écran full HD de 1 080 p, et offre une rotation d'objectif à 360° et un angle de vue de 140°. Elle se connecte au WiFi grâce à une application mobile et est fournie avec une carte Micro SD. Elle offre une vision nocturne optimisée et une fonction miroir.

Que faire si le prix n'est pas compatible avec mon tracteur ?

Il s'agit d'une caméra embarquée universelle dotée d'une prise accessoire 12 V standard. Elle est adaptée à la plupart des applications et peut également être installée dans une voiture ou un camion.